



## Procès-verbal

### Séance du Conseil Communal de Bottens 9 décembre 2019 20h00

Présidence : Graber Annelise

#### 10 **Ordre du jour**

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 7 octobre 2019.
2. Communications du bureau du Conseil Communal.
3. Communications de la Municipalité.
4. Préavis N° 2019-12 relatif au budget des comptes de fonctionnement pour l'année 2020.  
- *Commission des finances*
5. Préavis N° 2019-13 relatif à l'achat et l'installation d'un robot tondeur dédié à l'entretien des terrains de football et d'entraînement.  
- *Commission des finances*  
- *Commission ad'hoc : Sophie Frey, Pierre Guignard et Christophe Panchaud*
- 20 6. Préavis N° 2019-14 relatif à la rénovation de la place de jeux du terrain de football.  
- *Commission des finances*  
- *Commission ad'hoc : Joëlle Cossetto Chapuis, Raphaël Dewarrat et Céline Moret*
7. Rapports des délégués aux associations intercommunales.
8. Propositions individuelles et divers.

---

*Madame la Présidente*

Salue la présence de la Municipalité in corpore ainsi que Madame Joanna Bocksberger, boursière communale et Monsieur Philippe Gerber, secrétaire municipal.

## **Appel**

Excusés :

- Martin Jean-Daniel
- Monnier Marcel
- Monteleone Sandra
- Oyon Patrick
- Schärliq Emmanuelle
- Vulliamy Alexandre
- Wyler Françoise

Il n'y a pas d'absent. Le quorum étant atteint, Madame la Présidente déclare la séance ouverte et invoque la bénédiction divine sur nos travaux.

40

## **Ordre du jour**

Aucune modification de l'ordre du jour n'est demandée.

### **1. Adoption du procès-verbal de la séance du 7 octobre 2019**

---

*Monsieur Christian Jaquier*

A la page 6, à la troisième ligne, l'eau coulait sous l'escalier d'entrée et allait jusque dans la **cave** et non la cour.

## **Vote**

- 50
- Oui : 33
  - Non : 0
  - Abstention : 4

**Le procès-verbal de la séance du 7 octobre 2019 tel que modifié est accepté.**

### **2. Communications du bureau du Conseil Communal**

---

*Madame la Présidente*

#### **Sapin de Noël**

Un grand merci à Madame Patricia Riva, municipale et Monsieur Nik Binggeli, employé d'exploitation pour le magnifique sapin de Noël au village.

60

#### **Pétition – Réhabilitation de la RC 501 Cugy - Bottens**

Le 10 octobre 2019, Messieurs Gérard Stettler et Christian Jaquier, municipaux ainsi que Monsieur Bertrand Clot et deux membres du Conseil communal ont rencontré la Commission des pétitions du Grand Conseil à Lausanne. Nous sommes sans nouvelles depuis.

**Projet de régionalisation de la STEP**

Une séance d'information à l'attention des législatifs organisée par le comité de pilotage (COFIL) du projet de régionalisation de la STEP a eu lieu le 6 décembre 2019 à Bottens. Une quarantaine de personnes étaient présentes.

**10 ans du district du Gros-de-Vaud**

- 70 Nous avons reçu de la préfecture du Gros-de-Vaud une plaquette « 10 ans du district du Gros-de-Vaud » pour chaque membre du Conseil. Vous pouvez vous servir à la fin de la séance.

**Dates des séances du Conseil communal de Bottens 2020**

Lundi 2 mars 2020 à 20h00

Lundi 18 mai 2020 à 20h00

Lundi 22 juin 2020 à 19h00

Lundi 2 novembre 2020 à 20h00

Lundi 7 décembre 2020 à 20h00

**Apéro de fin d'année**

- 80 Vous êtes tous conviés à l'apéro de fin d'année à l'issue de cette séance.

**3. Communications de la Municipalité**

---

*Monsieur le Syndic*

**Réhabilitation de la RC 501 Cugy - Bottens**

Les travaux préliminaires de réhabilitation de la RC 501 reliant Cugy à Bottens seront entrepris en 2020. Ils se feront normalement sans fermeture totale de la route. Éventuellement quelques fermetures avec des feux plutôt en deuxième partie de journée. Les gros travaux nécessitant les fermetures respectives de 8 mois chacune seront réalisés en 2021 et en 2022.

**90 Grue de l'entreprise Pittet Construction SA**

La grue de l'entreprise Pittet Construction SA a été définitivement démontée.

**Produit de dégel**

Cette année nous allons tester un nouveau produit de dégel sur les escaliers de la maison de commune et autour du refuge. Il s'agit de copeaux de bois imbibés de chlorure de magnésium. Nous ne pouvons pas l'utiliser ailleurs pour le moment à cause des risques d'écoulement dans les grilles.

**Remerciements Monsieur Joseph Ecoffey**

- 100 Après avoir rendu de nombreux services à toute la collectivité pendant plus de 10 ans, Monsieur Joseph Ecoffey va quitter son poste de responsable de la déchetterie à la fin de cette année. Remerciements et applaudissements.

---

*Madame Carine Delpierre*

Croc'Lionceaux a pris son envol avec une nouvelle équipe de responsables. Vous pouvez admirer leur créativité sur les vitres de la salle polyvalente. Un grand merci à eux pour l'excellent travail.

110 Pour répondre aux demandes de l'Office de l'accueil de jour des enfants (OAJE), la Municipalité a effectué quelques travaux dans la buvette de la salle polyvalente : Installation de suspens pour les habits à hauteur des enfants, d'une armoire et d'un nouveau lave-vaisselle. D'autres travaux sont prévus, notamment pour l'aération et le système d'insonorisation de la salle. Nous avons mis une somme au budget 2020.

---

*Monsieur Gérard Stettler*

La mise de bois a eu lieu le 2 novembre 2019 avec une participation assez ahurissante de 5 personnes. La Municipalité a donc décidé de renoncer à la mise de bois pour l'année prochaine. Il sera toujours possible l'été prochain de commander du bois long au prix auquel on l'aura payé. Il sera ensuite disposé en forêt pour que les personnes qui souhaitent couper du bois puissent encore le faire.

---

*Madame Patricia Riva*

120 La séance d'information à l'attention des législatifs organisée par le comité de pilotage (COFIL) du projet de régionalisation de la STEP qui a eu lieu le 6 décembre 2019 à Bottens s'est bien passée. Les informations étaient intéressantes et importantes pour tous. Je vais continuer à vous tenir informé de la suite des opérations.

---

*Monsieur Christian Jaquier***Congélateur**

La porte d'entrée de congélateur a été changée avec une serrure tribloc pour empêcher qu'elle se voile. D'ici la fin de cette année, l'encadrement de la porte qui est en molasse sera réparé.

**Travaux du Pressoir**

130 L'avancement des travaux du Pressoir suit son cours. Pour l'instant il n'y a pas de retard. Si les températures le permettent, les délais et le budget seront tenus. L'architecte, Monsieur Santiago, tient ce chantier d'une main de fer. Nous recevons un procès-verbal chaque semaine. Nous en avons déjà reçu 14.

**Douilles de la salle polyvalente**

Dans le sol de la salle polyvalente, les douilles dans lesquelles les engins viennent se fixer ont été changées. Avec les années et l'humidité elles avaient rouillé. Les travaux ont duré une semaine. Il a fallu faire 16 carottages de 20cm de diamètre sur une profondeur de 36cm. Il reste des adaptateurs à ajuster. Les utilisateurs pourront à nouveau se servir des recks.

140

#### 4. Préavis N° 2019-12 relatif au budget des comptes de fonctionnement pour l'année 2020

*Madame Joanna Bocksberger, boursière communale*

150 De 2010 à 2019 la population de Bottens ayant augmenté de 150 habitants, il est utile de comparer la valeur du point d'impôt par habitant. Cette valeur comprend toutes les recettes fiscales à l'exception des impôts conjoncturels dits irréguliers. Ce qui signifie que nous ne prenons pas en compte tout ce qui est droit de mutation, gains immobiliers, successions et impôts frontaliers. On parle d'impôt par habitant, ainsi nous pouvons comparer cette valeur sans prendre en considération le nombre de points d'impôt prélevés ni l'augmentation de la population. En 2010, la valeur du point d'impôt par habitant était à CHF 29.-. Il a connu un pic en 2014 à CHF 33.- puis en 2018 à CHF 34.50. Selon les derniers bouclements reçus par l'Administration cantonale des impôts (ACI) il s'élèverait à CHF 31.- pour 2019. Nous nous sommes basés sur ce chiffre pour notre budget 2020 qui peut être qualifié de prudent. C'est très volatile et les chiffres ne sont pas encore tous rentrés. Nous ne sommes pas à l'abri d'une bonne surprise, cela peut repartir à la hausse en fin d'année.

160 Les impôts irréguliers dits conjoncturels peuvent sensiblement modifier la donne lors des bouclements. Il y a eu des sauts en 2012, 2015 et 2016. Ils étaient plutôt bas en 2018 s'élevant à CHF 90'000.-. Nos budgets sont établis sur cette base qui est prudente mais juste. Jusqu'en 2018 nous étions à un taux d'imposition de 69, puis de 74 uniquement pour l'année 2019 et nous passons à 72.5 l'année prochaine.

L'année 2018 était supérieure de 5,19% à la moyenne des cinq dernières années, nous voyons que le budget 2019 était sensiblement équivalent à l'année 2018. Selon nos nouvelles estimations, nous l'avons revu un petit peu à la baisse. Nous nous attendons à des recettes fiscales inférieures de 100'000.-.

170 En 2020 il y a une diminution qui correspond à la baisse de l'imposition de 1,5 point en faveur de l'Etat de Vaud afin de garantir la neutralité fiscale à la suite de la reprise de l'Association Vaudoise d'Aide et de Soins à Domicile (AVASAD). Il est difficile d'évaluer les recettes fiscales. Si nous passons à une valeur du point d'impôt par habitant de CHF 29.- à CHF 34.- cela fait CHF 5.-, fois 1'300 habitants, fois 5 points d'impôt vous voyez la latitude que ça nous donne.

180 A la page 2 du préavis, nous vous avons peut-être fait peur avec un déficit de CHF 465'470.- pour le budget 2020. Il faut bien comprendre que l'Etat de Vaud facture les acomptes sur la base de 2018. Notre année 2018 était exceptionnelle avec une valeur du point d'impôt de 44'000.- et nos estimations se basent sur une valeur de point d'impôt de CHF 39'000.-. Cela représente une différence de CHF 4'800.- et comme nous payons à la facture sociale plus de 15 points d'impôt, à la péréquation près de 20 points d'impôt, cela fait une sensible différence. Nous attendons un retour de près de CHF 144'000.- de la couche solidarité. Plus notre valeur du point d'impôt est basse, plus nous touchons de cette couche. D'autant plus que notre nombre de points d'impôt est maintenant plus élevé qu'en 2018 (valeur de référence) et plus nous demandons des efforts à la population plus nous avons le droit de toucher de cette couche.

La commission des finances nous a signalé deux erreurs de chiffres en haut de la page 4 à gauche : Compte N° 2200.352 différence de CHF 86'620 et compte N° 2200.452 différence de CHF 35'955.-. Vous pouvez prendre une étiquette de correction à coller dans le préavis.

---

*Monsieur Michel Panchaud*

Lit la conclusion du rapport de la commission des finances.

---

*Madame la Présidente*

Nous allons procéder de la manière suivante :

- 190 1. Questions/remarques générales concernant le préavis.  
2. Questions/remarques par chapitre du budget.  
3. Questions/remarques sur le tableau des charges par nature (feuilles vertes) et sur le plan d'investissements 2020-2024 (feuille jaune).

Pour rappel seuls les comptes du budget sont soumis au vote.

Personne n'a de question/remarque générale concernant le préavis.

---

*Monsieur Sébastien Bailly*

Chapitre 3 : Domaines et bâtiments

- 200 Pour plusieurs bâtiments on remarque qu'il y a les comptes qui se terminent par 390 « imputations internes personnel d'exploitation » et les comptes qui se terminent par 301 « traitements du personnel de nettoyage ». Quelle est la différence entre ces comptes ?

Pour le refuge forestier, pourquoi est-ce qu'il y a le compte 3590.301 « traitements du personnel de nettoyage » et pas de compte d'« imputations internes personnel d'exploitation » ?

---

*Madame Joanna Bocksberger, boursière communale*

Tout ce qui est sous xxxx.390 « imputations internes personnel d'exploitation » concerne notre personnel fixe, à savoir 2 concierges et 1 employé d'exploitation. Pour le refuge forestier, le compte 3590.301 concerne Madame Aeschbacher qui gère l'intendance et que nous payons à l'heure.

---

*Monsieur Christian Noverraz*

- 210 Cette réponse ne me convient pas. Typiquement pour les terrains, que représentent les CHF 17'540.- du compte 3100.301 « traitements du personnel » et les CHF 28'525.- du compte 3100.390 « imputations internes personnel d'exploitation » ?

---

*Madame Joanna Bocksberger, boursière communale*

Toutes les personnes avec un contrat fixe sont visibles dans le chapitre 1 : Administration, sous le compte 1100.301 « traitement du personnel communal » charge budgétisée à CHF 301'422.- pour 2020. Les 2 concierges et l'employé d'exploitation sont sortis de ces CHF 301'422.- sous les comptes 1100.490 « imputations internes personnel d'exploitation » ce qui donne une recette budgétisée à CHF 124'533.- pour 2020 qui est ensuite balancée dans les différents services.

- 220 Les personnes que nous payons à l'heure ne sont pas comprises dans le compte 1100.301 car c'est plus difficile d'estimer ces coûts à l'avance.

---

*Monsieur Bertrand Clot*

Concernant l'épicerie villageoise, pour le compte 3534.314 « frais divers, loyers » peut-on avoir une explication concernant la résiliation du bail au 31 octobre 2020 ?

---

*Monsieur le Syndic*

Le propriétaire de l'immeuble voulait récupérer un appartement qui était loué avec la surface commerciale pour pouvoir le relouer. Nous avons accepté puisque l'appartement n'était plus occupé et avons remis le bail.

---

*Monsieur Michel Allaz*

230 Chapitre 4 : Travaux

Est-ce que la remise en état des accotements des chemins communaux, en particulier ceux de la Déchetterie, du Château et de l'Arzilier est prévue dans les CHF 18'000.- du compte 4300.414 « Routes - Frais d'entretien » ?

---

*Monsieur le Syndic*

Non, la remise en état de ces chemins n'est pas prévue dans cette somme.

---

*Monsieur Michel Allaz*

Pour moi ces travaux sont relativement urgents. Les accotements se creusent et le bitume à côté se fend. Si rien n'est entrepris, il risque d'y avoir des entretiens beaucoup plus conséquents.

240 Je propose un amendement au budget 2020 afin que ces travaux puissent se faire en 2020 : Allouer un montant supplémentaire de CHF 15'000.- au compte 4300.314.

---

*Madame la Présidente*

Donne lecture de l'amendement de Monsieur Michel Allaz.

---

*Monsieur Sébastien Bailly*

Pourquoi CHF 15'000.- ? Ne faudrait-il pas plutôt appuyer la Municipalité pour qu'elle revienne avec des préavis pour la remise en état de ces chemins ?

250 Au compte 4600.390 « réseau d'égouts et d'épuration - imputations internes personnel d'exploitation » il y a CHF 10'697.- et au compte 4600.301 « réseau d'égouts et d'épuration - traitements du personnel » il y a CHF 1'000.-. Si j'ai bien compris, ces CHF 1'000.- correspondent à du personnel d'appoint qui viendrait remplacer l'employé d'exploitation en cas de besoin ?

---

*Monsieur Bertrand Clot*

Au compte 4600.331 « réseau d'égouts et d'épuration - amortissement obligatoire », il y a CHF 194'317.-. Dans la suite logique de la régionalisation de la STEP, est-ce que cet amortissement concerne uniquement des égouts liés à la commune de Bottens ou est-ce qu'il y a encore un amortissement sur la STEP elle-même ?

A savoir que quelle que soit la décision que nous allons prendre concernant la régionalisation, le réseau interne de la commune restera financièrement à charge de la commune.

---

260 *Madame Joanna Bocksberger, boursière communale*

Il n'y a plus d'amortissement de la STEP. Il s'agit essentiellement des amortissements de la mise en séparatif 1 et 2.

---

*Monsieur François Zürcher*

Avant de passer au vote il est important d'avoir des explications sur le montant proposé par Monsieur Michel Allaz. Si ce montant de CHF 15'000.- est judicieux, le budget ainsi amendé permettra d'éviter des demandes de crédits complémentaires plus tard. Si c'est un montant plus important, il faudrait effectivement passer par des préavis pour faire des dépenses d'investissements qui seront amorties sur 20 ans et non pas immédiatement comme cela serait le cas sur le budget.

---

270 *Monsieur Michel Allaz*

J'ai posé la question à un entrepreneur. C'est difficile à chiffrer, CHF 15'000.- ce n'est certainement pas suffisant mais l'idée de cet amendement est d'initier les travaux sur 2020 pour les endroits urgents. Pour moi, ce n'est pas une dépense d'investissement puisqu'il s'agit d'entretien, cela doit entrer dans le budget des comptes de fonctionnement.

---

*Monsieur Pascal Prince*

Cet amendement est intéressant mais sectaire. Par exemple, en bas du chemin de la Louye il y a des trous et on n'en fait pas mention.

---

*Monsieur le Syndic*

280 Les CHF 18'000.- budgétisés au compte 4300.314 sont prévus pour de l'entretien. Nous n'allons probablement pas faire des réparations de fonds mais il est prévu de reboucher des trous.

---

*Monsieur Claude Diday*

Avant de passer au vote, la Municipalité pourrait donner son avis. Est-ce qu'elle trouve judicieux de modifier le budget ?

---

*Monsieur le Syndic*

Nous ne souhaitons pas influencer votre choix. Passer par des préavis serait plus conforme à la réalité et permettrait de chiffrer et prioriser les réparations. Par exemple, la réfection du chemin de la déchetterie qui est en béton se fera différemment que pour une route en bitume.

290



**Vote sur l'amendement de Monsieur Michel Allaz au préavis N° 2019-12**

Afin de permettre de commencer la remise en état des accotements des chemins communaux, en particulier ceux de la Déchetterie, du Château et de l'Arzilier durant l'année 2020, le compte 4300.314 Routes - Frais d'entretien du budget 2020 est augmenté d'un montant de CHF 15'000.- portant le total des frais d'entretien des routes à CHF 33'000.- Le budget 2020 ainsi amendé présente un excédent des charges sur les revenus de CHF 480'470.-.

- 300
- Oui : 7
  - Non : 19
  - Abstention : 10

**Le Conseil communal de Bottens décide de refuser l'amendement de M. Michel Allaz.**

---

*Monsieur François Zürcher*

Feuille jaune : Plan d'investissements 2020-2024

Je ne comprends pas très bien ce plan d'investissement, qui avec une marge d'autofinancement de CHF -44'588.- prévoit pour 2020 CHF 3'475'000.- d'investissements. Je pense que notre plafond d'endettement ne le permettra pas.

---

310 *Monsieur le Syndic*

En mars 2020, nous allons vous présenter un préavis sur la modification de la méthode de calcul de notre plafond d'endettement : passer du brut au net. Ce qui nous permettra de sortir de notre méthode de calcul tout ce qui rapporte et qui dégagera des montants qui nous permettront ces investissements.

---

*Monsieur François Zürcher*

Ces investissements me paraissent peu étalés avec CHF 3'475'000.- prévus en 2020, CHF 1'500'000.- en 2021, CHF 20'000.- en 2022 puis plus rien en 2023-2024.

---

*Monsieur le Syndic*

320 Nous avons deux gros objets avec le Battoir et la mise en séparatif que nous avons pour l'instant planifié sur 2020.

---

*Monsieur Sébastien Bailly*

Ce plan d'investissement donne l'impression de s'arrêter à la fin de la législature. Je trouve un peu dommage qu'il n'y ait pas plus de perspectives. Les autorités communales sont élues pour 5 ans mais la vie du village est bien plus longue. A mon goût c'est un manque de vision.

**Vote sur le préavis N° 2019-12****330 Le Conseil communal de Bottens**

- Vu le préavis municipal N° 2019-12 ;
- Considérant que cet objet figure à l'ordre du jour ;
- Entendu le rapport de la commission des finances ;

**Décide**

D'accepter le budget des comptes de fonctionnement 2020 tel que présenté.

- Oui : 36
- Non : 0
- Abstention : 1

**340 Le Conseil communal de Bottens décide d'accepter le budget des comptes de fonctionnement 2020 tel que présenté.****5. Préavis N° 2019-13 relatif à l'achat et l'installation d'un robot tondeur dédié à l'entretien des terrains de football et d'entraînement**

---

*Monsieur Pierre Guignard*

Lit la conclusion du rapport de la commission ad'hoc.

---

*Monsieur Michel Panchaud*

Lit la conclusion du rapport de la commission des finances.

---

*Monsieur Gérard Stettler*

**350** Nous avons visité deux sites où se trouvent des robots de ce type fin juillet avec le président du FC Bottens, M. Christian Panchaud : Essertines et Chavornay. M. Panchaud est tout à fait favorable à cet achat.

---

*Monsieur Michel Allaz*

La hauteur de coupe réglable entre 20cm et 30cm me paraît assez disproportionnée, je pense plutôt qu'il s'agit de mm.

---

*Monsieur Gérard Stettler*

M. Allaz n'a pas la dernière version du préavis où nous avons modifié : sa hauteur de coupe est réglable. Le document du revendeur précise ces mesures en centimètres.

---

*Monsieur Christian Noverraz*

**360** Est-ce que d'autres modèles ou marques ont été évalués ?

---

*Monsieur Gérard Stettler*

Il existe d'autres produits mais celui-ci ressort du lot. Il est apte à traiter les grandes surfaces rapidement.

---

*Monsieur Cédric Panchaud*

L'utilisation d'un robot tondeur permettrait d'avoir des terrains tondus en tout temps pour les utilisateurs. Par contre, cela demandera du travail à l'employé d'exploitation pour la mise en place avec les entrainements de 6 équipes et les enfants qui jouent sur le terrain d'entraînement en déplaçant les goals.

370

### **Vote sur le préavis N° 2019-13**

#### **Le Conseil communal de Bottens**

- Vu le préavis municipal N° 2019-13 ;
- Considérant que cet objet figure à l'ordre du jour ;
- Entendu le rapport de la commission ad'hoc ;
- Entendu le rapport de la commission des finances ;

#### **Décide**

1. **D'approuver** l'achat du robot-tondeur tel que décrit ;
2. **D'engager** une dépense d'investissement de CHF 25'000.- ;
- 380 3. **De financer** tout ou partie de la dépense par un emprunt contracté auprès d'un établissement bancaire, ce aux meilleures conditions du moment ;
4. **D'amortir** cet investissement sur une période de 10 ans au maximum par le compte de fonctionnement 3100.331, la première fois l'année qui suit sa mise en service.

- Oui : 31
- Non : 0
- Abstention : 6

**Le préavis N° 2019-13 tel que présenté est accepté.**

390

### **6. Préavis N° 2019-14 relatif à la rénovation de la place de jeux du terrain de football**

---

*Monsieur Michel Panchaud*

Lit la conclusion du rapport de la commission des finances.

---

*Monsieur Raphaël Dewarrat*

Lit la conclusion du rapport de la commission des ad'hoc.

---

*Madame Patricia Riva*

- 400 Nous allons demander un deuxième devis. Pour le moment, nous en avons qu'un seul car ce préavis était prévu pour mars 2020. C'est un projet qui a commencé il y a plus d'un an, nous avons eu de grandes réflexions par rapport à l'emplacement, à la sécurité et au fait que c'est un endroit qui est utilisé comme place de fête.

### **Vote sur le préavis N° 2019-14**

#### **Le Conseil communal de Bottens**

- Vu le préavis municipal N° 2019-14 ;
- Considérant que cet objet figure à l'ordre du jour ;
- Entendu le rapport de la commission ad'hoc ;
- 410 • Entendu le rapport de la commission des finances ;

#### **Décide**

1. **D'approuver** la rénovation de la place de jeux du terrain de football tel que décrit ;
  2. **D'engager** une dépense d'investissement de CHF 25'000.- ;
  3. **De financer** tout ou partie de la dépense par un emprunt contracté auprès d'un établissement bancaire, ce aux meilleures conditions du moment ;
  4. **D'amortir** cet investissement sur une période de 10 ans au maximum par le compte de fonctionnement 3100.331, la première fois l'année qui suit l'achèvement des travaux.
- Oui : 37
  - 420 • Non : 0
  - Abstention : 0

**Le préavis N° 2019-14 tel que présenté est accepté.**

## **7. Rapports des délégués aux associations intercommunales**

---

*Monsieur Sébastien Bailly*

- 430 Au point 3, deuxième paragraphe du rapport 2019 de M. Christian Noverraz, délégué au Conseil intercommunal de l'Association du Service Défense Incendie et Secours (SDIS) Haut-Talent, on lit que l'augmentation de l'indemnité forfaitaire (+ 65%) du commandant du SDIS a été refusée. Pouvons-nous avoir des explications sur les montants et les raisons du refus ?

---

*Monsieur Christian Noverraz*

Cette augmentation était demandée pour du travail administratif. J'ai souvenir qu'il s'agissait d'une augmentation de CHF 2'400.- annuel. Le rapport de la commission des finances spécifiait que dans le règlement des frais des membres de l'Etat-Major et du comité de direction, il est précisé que l'indemnité forfaitaire est plus élevée pour couvrir les travaux administratifs.

---

*Monsieur Christian Jaquier*

440 Les commandants des SDIS environnants (Gros-de-Vaud et Région Venoge) ont un Etat-Major étoffé avec du personnel professionnel, engagé à plein temps qui s'occupe énormément de l'administratif. Pour un petit corps ou un grand corps, l'administratif est devenu une charge qui a évolué car l'établissement d'assurance contre l'incendie et les éléments naturels du Canton de Vaud (ECA) a les mêmes exigences pour tous les corps.

450 Nous nous sommes renseignés aux alentours, les commandants touchent un montant fixe annuel de CHF 7'500.- mais ils ont des obligations. Notre commandant a bientôt 60 ans et il va falloir le remplacer. Cette augmentation était prévue pour récompenser le poste et le rendre attrayant en pensant à l'avenir. Il faut savoir que si nous n'avons plus de commandant, l'ECA peut nous mettre sous tutelle et nous risquons d'être séparés. Une partie pourrait partir sur le SDIS La Mèbre et l'autre sur le SDIS Gros-de-Vaud où les coûts par habitants sont plus élevés (CHF 26.-/27.- par habitant).

---

*Monsieur Christian Noverraz*

Il y a environ un an et demi, la commission de gestion du SDIS Haut-Talent a demandé une étude sur la manière dont pourrait être conduites et gérées les affaires administratives. Aujourd'hui, aux yeux de la commission, le travail est réparti sur trop de personnes avec des difficultés de fonctionnement identifiées.

460 La commission des finances du SDIS Haut-Talent était étonnée que cette augmentation soit demandée jusqu'à la fin de la législature, le 30 juin 2021. Elle n'a pas compris pourquoi on associait l'augmentation à une législature politique. Cela ne remet nullement en cause le comportement ou les activités du commandant. Il fait une note de frais en plus de ses indemnités. Si l'année prochaine il y a une augmentation de CHF 500-700.- d'activités administratives pour le commandant qui peuvent être justifiées, cela ne va pas mettre en péril les comptes des 5 communes.

---

*Monsieur Frédéric Riva*

Dans l'annexe du rapport 2019 de l'Association Intercommunale d'amenée d'eau d'Echallens et environs (AIAE), nous constatons que Bottens, commune de 1'298 habitants a consommé 78'826m<sup>3</sup> d'eau en 2018 et que Villars-le-Terroir, commune de 1'213 habitants a consommé 93'070m<sup>3</sup> d'eau. Nous consommons environ 20% d'eau en moins. Est-ce qu'il y a une raison ? Le rapport mentionne qu'en plus nous avons réparé des fuites ce qui tendrait à diminuer notre achat d'eau.

---

*Monsieur Gérard Stettler*

470 Pour rappel, nous avons la source de la Mine. C'est environ 12'000-15'000m<sup>3</sup> d'eau qui n'apparaissent pas dans ces chiffres. Certaines communes arrosent beaucoup ce qui peut expliquer des différences.

## 8. Propositions individuelles et divers

---

*Monsieur Michel Allaz*

480 Dans le plan d'investissement 2020-2024, il y a un montant de CHF 3'000'000.- prévu pour la transformation du Battoir réparti sur 2020 et 2021. Le 4 mars 2019, au préavis municipal N° 2019-01, nous avons décidé d'accorder à la municipalité un crédit d'investissement complémentaire de CHF 20'000.- pour le crédit d'étude pour la réhabilitation du Battoir en un immeuble en partie significative en bois d'occupation mixte, commerce et habitation. Croc'Lionceaux qui est aujourd'hui reconnue comme une Unité d'accueil pour écoliers (UAPE) officielle et indépendante utilise des locaux dont l'affectation première n'est pas celle d'une UAPE. Je pense qu'il est important que notre commune mette à disposition des locaux réservés spécialement à l'exploitation d'une UAPE. Je souhaite donc que la création de locaux pour l'UAPE soit intégrée dans le projet de transformation du Battoir et je vous propose le projet de décision suivant :

490 « Considérant 1. Le préavis 2019-01 accepté par le Conseil communal dans sa séance du 4 mars 2019 2. La nécessité de mettre à disposition de Croc'Lionceaux des locaux adaptés à l'exploitation d'une UAPE, le Conseil communal de Bottens demande que soit inclus la création de locaux pour l'exploitation d'une UAPE dans le projet de réhabilitation du Battoir, celui-ci devant devenir un immeuble en partie significative en bois d'occupation mixte, commerce, UAPE et habitation.

---

*Monsieur François Zürcher*

500 Il me semble que ce texte doit faire l'objet d'un postulat et non pas d'une décision. C'est en premier lieu à la Municipalité d'y réfléchir, d'évaluer des variantes et de revenir avec un préavis motivé et argumenté. Si nous souhaitons soutenir cette idée, cela devrait faire l'objet d'un rapport par le biais d'un postulat.

---

*Madame Carine Delpierre*

510 La Municipalité est un peu surprise par cette idée puisque le Conseil a plébiscité cette UAPE dans les locaux actuels. Nous avons le soutien de l'Office de l'accueil de jour des enfants (OAJE) qui trouve que cet endroit est parfait pour une UAPE et qu'il correspond à la loi. A l'époque où nous travaillions avec M. Olivier Simon qui était président de l'Association pour l'Entraide Familiale et l'Accueil de Jour des Enfants du Gros-de-Vaud et Environs (EFAJE), il était absolument exclu qu'une UAPE puisse se faire de l'autre côté de la route. Il n'y a aucune UAPE dans le canton où les enfants doivent traverser une route cantonale pour se rendre à l'UAPE. M. Simon avait évoqué la possibilité d'un passage sous-terrain. Cela éloignerait la structure des places de jeux et cela serait difficile pour Croc'Lionceaux de pouvoir continuer à proposer les activités qu'elle propose actuellement.

---

*Monsieur Lucien Ecoffey*

Personnellement j'ai déjà observé des enfants traverser des passages piétons. Je souhaiterais avoir un rapport de la Municipalité par rapport à la demande de M. Michel Allaz. Le Battoir est une bonne opportunité à étudier. Cependant, je rejoins M. François Zürcher, je verrai plutôt un postulat.

---

*Monsieur Michel Allaz*

520 Nous n'avons pas plébiscité une UAPE dans ces locaux. Le 11 décembre 2017, le Conseil communal a refusé le préavis municipal N° 2017-06 relatif à la demande de crédit de construction pour la création d'une UAPE dans les sous-sols du collège des Lionceaux. La solution actuelle est pour moi une solution provisoire qui n'est pas pérenne.

---

*Monsieur Claude Diday*

Je rejoins M. François Zürcher, il faut présenter la proposition sous la forme adéquate et le travail de réflexion va se faire. Aujourd'hui, nous pouvons uniquement adopter ou rejeter un postulat.

---

*Monsieur François Zürcher*

530 Je suggère à M. Michel Allaz de déposer un postulat pour la prochaine séance du Conseil afin que nous puissions l'étudier et réfléchir si nous voulons l'envoyer directement à la Municipalité ou à une commission ad'hoc pour examen. Je pense que nous ne pouvons pas nous prononcer sur un postulat dans les propositions individuelles.

---

*Madame Joëlle Cossetto Chapuis*

Si Croc'Lionceaux devait être amenée à payer un loyer et selon le montant, nous pouvons mettre la clé sous la porte. Pour le moment ce lieu nous convient et plusieurs choses vont être modifiées. Personnellement, cela ne m'intéresse pas d'avoir des locaux neufs.

---

*Monsieur Frédéric Riva*

Il y a un problème de forme. Il n'y a pas lieu de débattre sur le fond.

---

*Monsieur Sébastien Bailly*

540 A mon avis nous ne pouvons rien faire ce soir. Si nous nous référons aux articles 59 et suivants du règlement du Conseil communale, une proposition de décision est quelque chose qui n'existe pas. Nous ne pouvons pas voter sur un sujet qui n'a pas été porté à l'ordre du jour.

---

*Monsieur Joseph Ecoffey*

Je propose la construction d'une annexe à côté du collège des Lionceaux puisqu'à l'époque, pour une question de surface, nous avons laissé une parcelle pour le même bâtiment.

Pour quelle raison nous ne pouvons plus ouvrir les fenêtres de la salle du Conseil ?

---

*Monsieur Christian Jaquier*

Nous avons fait poser des serrures sur les fenêtres pour la sécurité des enfants qui viennent dans cette salle.

550

---

*Monsieur Michel Allaz*

En lisant le plan d'investissements 2020-2024 j'ai constaté que le projet de transformation du Battoir doit gentiment être engagé puisqu'il est prévu sur 2020. Cela serait dommage de se dire qu'il aurait fallu penser autrement au moment où on nous présentera un projet.

560 Le règlement du Conseil précise : article 60c « chaque membre du Conseil peut exercer son droit d'initiative en proposant lui-même un projet de décision de compétence du Conseil communal » et article 61, « il remet sa proposition par écrit au président. La proposition est développée séance tenante ou dans la prochaine séance ». J'ai remis ma proposition par écrit et rien ne dit que l'on doit envoyer un projet de décision à l'avance ou demander une modification de l'ordre du jour.

Je suis prêt à déposer un postulat. La Municipalité a quand même entendu ma préoccupation pour les locaux de l'UAPE.

---

*Madame la Présidente*

Je propose à M. Michel Allaz de présenter un postulat qui sera à l'ordre du jour de la prochaine séance.

---

*Monsieur Lucien Ecoffey*

570 Nous ne pouvons pas voter sur un objet qui n'est pas à l'ordre du jour. Si vous envoyez votre postulat au bureau au préalable et qu'il est légalement recevable, il sera porté à l'ordre du jour de la prochaine séance. Si vous le remettez séance tenante, vous pouvez encore le faire maintenant, vous devez demander une modification de l'ordre du jour que l'assemblée devra accepter ou refuser.

---

*Monsieur Claude Diday*

Le bureau du Conseil sera à disposition pour aider M. Michel Allaz sur la forme.

---

*Monsieur Michel Allaz*

Je retire ce projet de décision et je déposerai un postulat pour la prochaine séance du Conseil.

---

*Monsieur Bertrand Clot*

### **Réhabilitation de la RC 501 Cugy - Bottens**

580 Pour la réhabilitation de la RC 501 Cugy - Bottens, M. Stettler, municipal, M. Jaquier, municipal, M. Michel Panchaud, membre du Conseil, Mme Graber, présidente du Conseil et moi-même sommes allés présenter la pétition devant le bureau des pétitions du Grand Conseil à Lausanne. Nous avons été agréablement reçus mais n'avons aucune nouvelle. La pétition n'a pas encore été transmise au Grand Conseil. Elle ne sera certainement pas traitée cette année.

Selon une information de M. Jean-François Thuillard, il semblerait que le bout de route qui devait être construit sur ses terrains pour détourner Froideville a été refusé par le Service du développement territorial (SDT) dû à la durée de 2 ans. Ils demandent une procédure complète ce qui veut dire que les travaux sont repoussés d'une année.



590 Selon une autre source, les Syndics de Bretigny et de Bottens auraient écrit à Mme Gorrite, Cheffe du Département des infrastructures concernant la piste cyclable et auraient reçu une réponse qui n'était pas très amène. Je vous laisse en parler après.

### **Projet EolJorat Nord**

Je souhaite rendre la Municipalité attentive au projet des éoliennes « EolJorat Nord ». Il faut savoir que la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal (CDAP) a rejeté les recours contre le plan partiel d'affectation « Parc éolien EolJorat secteur Sud » mais que les opposants ont décidé de faire recours auprès du Tribunal fédéral contre cette décision.

600 Le projet « Eoljorat Nord » prévoit l'implantation de quatre éoliennes sur Froideville, Poliez-Pittet, Villars-Tiercelin et Corcelles-le-Jorat. La Municipalité devrait s'intéresser pour savoir si la commune de Bottens peut être touchée par l'effet stroboscopique. L'éolienne prévue sur la commune de Poliez-Pittet, en bordure de zone, pourrait mettre en péril la source que nous avons creusée il y a quelques années. La température d'une éolienne de 210m de haut n'est pas la même en haut et en bas et il peut y avoir des vibrations même à l'arrêt qui peuvent modifier des passages de sources d'eau.

Dans le projet que ces 4 communes ont reçu, il se trouve que tout le territoire de Bottens a été occulté y compris les fermes qui se trouvent à moins de 800m d'une prochaine éolienne. Cela pose un problème de réactivité par exemple au niveau d'une mise à l'enquête.

---

### *Monsieur Claude Diday*

610 Les travaux réalisés sur la route de Froideville sur la commune sont magnifiques mais le passage au domaine cantonal est dangereux. Il n'y a pas de joint entre les deux.

---

### *Monsieur le Syndic*

La DGMR ne nous a pas articulé que les travaux seraient éventuellement repoussés. Elle nous a informé que c'était la guerre totale avec le SDT.

Concernant la piste cyclable qui est prévue à la sortie de Bottens et à Bretigny, nous avons adressé un courrier à Mme Gorrite. Je vous apporterai la réponse lors de la prochaine séance.

Concernant la sortie de Bottens en direction de Froideville qui est dangereuse, je vais demander au Voyer s'il peut faire quelque chose.

---

### *Monsieur Frédéric Riva*

620 Il y a un nombre significatif de cavaliers autours de notre commune. Ils passent partout inclus le parcours vita. La barrière a été enlevée, je pense pour l'entretien. N'y aurait-il pas lieu de canaliser les parcours de ces cavaliers ?

---

### *Monsieur Gérard Stettler*

Nous venons de refaire les barrières du début et de la fin du parcours santé. Les cavaliers ont des chemins définis et ne doivent normalement pas en sortir.

*Monsieur Jean-François Métraux*

630 Selon le droit forestier, les chevaux peuvent aller sur les chemins carrossables. Ils n'ont rien à faire sur les sentiers et petits chemins de débardage en forêt. Il y a certains parcours imposés qui ont été négociés avec les manèges. Il faut rappeler les règles.

*Madame la Présidente*

Les prochaines manifestations du village :

21 décembre : Concert vocal à l'église Saint-Etienne

27 décembre : Match aux cartes à la salle polyvalente organisé par l'Air du Temps

11 janvier : Verrée de l'an neuf organisée par la Municipalité

18 janvier : Soirée Malakoff au refuge organisée par le ski club

26 janvier : Loto à la salle polyvalente organisé par le FC Bottens

7 février : Repas de remerciements de la fête de la patate à la buvette de la salle polyvalente

640 9 février : Votations fédérales et élection complémentaire au Conseil d'Etat

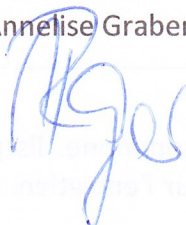
2 mars : Séance du Conseil communal 20h00

La séance est levée à 21h46.

Procès-verbal approuvé par le Conseil le 2 mars 2020.

650 Au nom du bureau du Conseil communal

**La Présidente**  
Annelise Graber



**La secrétaire**  
Audrey Kalbfuss

